

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE DANNE ET QUATRE VENTS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de convocation 09/04/2026	Date d'affichage /2026	Nombre de membres en exercice : 15
		Nombre de membres présents : 12
		Nombre de votants : 12
		Nombre d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc JACOB, maire.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BENZIDOUR Myriam, DIEBOLD André, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel.

Membres absents excusés : BAE Laetitia, BRUA Dolorès, WATZKY Lionel.

Secrétaire de séance : SCHEFFLER Sylvain

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19h00.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal en début de chaque séance. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Sylvain SCHEFFLER.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°2 : APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observations est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°3 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en concertation avec les membres de la commission des finances qui se sont réunis en date du 13 avril 2026.

Le Conseil Municipal,

VU les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,43 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,50 %
 - o Taxe d'habitation : 18,35 %
- CHARGE Monsieur le Maire de
 - o Notifier cette décision aux services préfectoraux
 - o Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

/

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION

N°4 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. La ligue contre le cancer

Monsieur le Maire présente le courrier émanant de La ligue contre le cancer sollicitant une subvention communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- DÉCIDENT de verser une subvention d'un montant de 100.00 €
PRÉCISENT que le montant sera payé avec le divers inscrit au compte 65748 du budget primitif de cette année.

2. Association apicole de Lutzelbourg et environ

Monsieur le Maire présente le courrier émanant de l'association apicole de Lutzelbourg et environs sollicitant une subvention communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- DÉCIDENT de verser une subvention d'un montant de 200.00 €
PRÉCISENT que le montant sera payé avec le divers inscrit au compte 65748 du budget primitif de cette année.

/

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION

N°5 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 (COMMUNE ET EAU)

Monsieur le Maire commente en détails les propositions de budget :

- Le budget principal s'équilibre à hauteur de 993 450.03 € en section de fonctionnement et à hauteur de 316 848.71 € en section d'investissement
- Le budget eau s'équilibre à hauteur de 178 063.27 € en section de fonctionnement et à hauteur de 93 232.45 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve tour à tour les budgets présentés par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente ensuite la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026. Ce document codifié par l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales retrace les principales informations financières du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il doit être joint aux documents budgétaires et s'applique à l'ensemble des communes quelle que soit leur strate démographique.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°6 : ÉLECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES EAUX DE PHALSBOURG

En référence aux statuts du Syndicat des Eaux de Phalsbourg en date du 31/12/2003, chaque commune est représentée au sein du comité syndical par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à un vote au scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

L'unique liste qui a été constituée comprend :

- SCHEFFLER Jean-Jacques
- THOMAS Daniel

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 2

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- SCHEFFLER Jean-Jacques
- THOMAS Daniel

Membres suppléants

L'unique liste qui a été constituée comprend :

- WATZKY Lionel
- SCHEFFLER Sylvain

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 2

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

- WATZKY Lionel
- SCHEFFLER Sylvain

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°7 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal (Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Monsieur le Maire informe que les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du Conseil

Municipal, ou être temporaires, limités à une catégorie d'affaires. Les commissions communales sont des commissions d'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions mentionnées ci-dessous, sans procéder au scrutin secret, en précisant que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Cette commission est chargée des questions suivantes : assainissement, chasse, agriculture, forêt, fleurissement, écologie. Elle est également en charge de la gestion et les relations avec la Suez et les autres intervenants concernant l'eau, la sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie dans notre commune.

Président : Jean-Luc JACOB

Vice-président : Christelle FRITSCH

Membres : Jean-Jacques QUIRIN Jean-Jacques SCHEFFLER
Nathalie LOZITO-URBES Sylvain SCHEFFLER
André DIEBOLD Lionel WATZKY
Michel JULLIENNE Myriam BENZIDOUR
Catherine MERKLE Mylène SCHMITT
Daniel THOMAS

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Cette commission est chargée des questions suivantes : relation et gestion du personnel communal, étude des projets et avant travaux, suivi des travaux, entretien du patrimoine et équipement.

Président : Jean-Luc JACOB

Vice-président : Jean-Jacques QUIRIN

Membres : Jean-Jacques SCHEFFLER André DIEBOLD
Nathalie LOZITO-URBES Myriam BENZIDOUR
Daniel THOMAS Christelle FRITSCH
Lionel WATZKY Dolorès BRUA
Michel JULLIENNE Sylvain SCHEFFLER

COMMISSION CULTURELLE ET SPORTIVE

Cette commission est chargée des questions suivantes : gestion de l'Espace culturel, fêtes et cérémonies, relation avec les associations et gestion du point lecture

Président : Jean-Luc JACOB

Vice-président : Jean-Jacques SCHEFFLER

Membres : Sylvain SCHEFFLER Laetitia BAE
Daniel THOMAS Nathalie LOZITO-URBES
André DIEBOLD Dolorès BRUA
Christelle FRITSCH

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET COMMUNICATION

Cette commission est chargée des questions suivantes : affaires sociales, scolaires, périscolaires et jeunesse. Elle sera en charge du site internet, du bulletin municipal et de la relation avec la presse.

Président : Jean-Luc JACOB

Vice-président : Nathalie LOZITO-URBES

Membres : Michel JULLIENNE Laetitia BAE
Mylène SCHMITT Sylvain SCHEFFLER
Catherine MERKLE Myriam BENZIDOUR

CONSEIL D'ÉCOLE

Au niveau du Conseil d'École, en plus du maire, le Conseil Municipal est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Est désigné membres délégués au sein du Conseil d'École les conseillères suivantes :

- Laetitia BAE, déléguée titulaire
- Mylène SCHMITT, déléguée suppléant

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°8 : REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Correspondant sécurité routière : Les fonctions du correspondant de la sécurité routière s'inscrivent dans les directives de la Préfecture de la Moselle. Son rôle consiste, après avoir bénéficié d'actions d'informations, à s'engager activement dans les luttes contre l'insécurité routière dans la commune et à développer une démarche de sensibilisation, particulièrement en direction des jeunes. Il est destinataire d'une information régulière. Est désigné correspondant sécurité routière : Catherine MERKLE

Correspondant aux anciens combattants : Est désigné correspondant aux anciens combattants : Sylvain SCHEFFLER

Correspondant association ADRESS : Est désigné correspondant association ADRESS : Nathalie LOZITO-URBES et Jean-Jacques QUIRIN

Correspondant croix rouge : Est désigné correspondant croix rouge : Myriam BENZIDOUR

Correspondant du club vosgien : Est désigné correspondant du club vosgien : Jean-Jacques QUIRIN

Correspondant intempéries ERDF : Est désigné correspondant intempéries ERDF : Jean-Jacques SCHEFFLER

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°9 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit, que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée de :

- Maire de la commune ou de son adjoint délégué, président de la commission,
- 6 commissaires titulaires et commissaires suppléants (si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants).

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressé par le Conseil Municipal. C'est pourquoi, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la liste de 24 personnes qui ont acceptées, si elles sont retenues, de siéger au sein de cette commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose aux services fiscaux les 24 contribuables suivants :

GESCHWIND Gilbert	MERKLE Catherine
THOMAS Daniel	MADELAINÉ Bernard
GISSNER Michèle	DIBOURG Patrick
WEICHELDINGER Quirin	HAUSS Benoît
SCHNEIDER Jean-Marie	BILGER Patrice
SCHEFFLER Guy	THIRY Benoît
BREGLER Philippe	KIEFFER Bernadette
SCHEFFLER Jean-Jacques	KIEFFER Luc
GRIBLING Martine	KAUFMANN Thiébaud
LAVERGNE Richard	VALENTIN Alain
QUIRIN Jean-Jacques	SCHEFFLER Sylvain
JULLIENNE Michel	DIEBOLD André

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°10 : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

En charge des questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse et réalisation des baux (délimitation des lots de chasse, choix du mode de location, examen des candidatures, ...). Cette commission est constituée par le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal.

Après délibération, Messieurs Daniel THOMAS et Sylvain SCHEFFLER sont désignés membres de la commission consultative de la chasse et ont donné leur accord.

Cette commission est également constituée par :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le(s) représentant(s) des Syndicats Agricoles Locaux,
- Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- Le lieutenant de l'ouvèterie territorialement compétent,
- Le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage ou son représentant,
- Un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant,
- Un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,

- Le locataire de la chasse du ou des lot(s) concerné(s).

/

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du PV de la réunion du 20 mars 2026
3	Vote des taux des impôts locaux
4	Demandes de subvention
5	Vote des budgets primitifs 2026 (Commune et eau)
6	Élection des membres du syndicat des eaux de Phalsbourg
7	Constitution des commissions communales
8	Représentants et correspondants dans les organismes extérieurs
9	Constitution de la commission communale des impôts directs
10	Désignation de deux membres pour la commission consultative de la chasse

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BENZIDOUR Myriam, DIEBOLD André, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel.

Membres absents excusés : BAE Laetitia, BRUA Dolorès, WATZKY Lionel.

La séance a été levée à 21h.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Sylvain SCHEFFLER, secrétaire de séance	